

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 31 Décembre

Nouvelles politiques

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 décembre

La Chambre continue la discussion du tarif des douanes.

Sur les pétroles, la Chambre a fixé à 12 fr. le droit sur les raffinés laissant à la Commission des douanes le soin d'établir l'écart entre les bruts et les raffinés.

Les droits actuels sont de 18 fr. et de 23 fr., soit un écart de 5 fr.

M. Graux, au nom de la Commission, propose de maintenir l'écart de 5 fr. et de fixer dès lors à 7 fr. le droit sur le brut.

M. Rouvier, ministre des finances, fait observer à la Chambre que les droits votés par la Chambre et proposés par la Commission, constituent pour le Trésor une perte de 20 millions.

M. Nivert propose de fixer sur le pétrole brut un droit de 12 fr. comme sur le raffiné.

« Cette égalité de droit, dit l'orateur, assurerait une diminution considérable dans le prix du pétrole, les raffineurs ne pouvant plus faire jouer à leur profit l'écart entre le brut et le raffiné, fixé à 5 fr. par la Commission. Si l'égalité de traitement était votée, les raffineurs n'étant plus protégés par un droit énorme de près de 100 0/0 sur la matière première (le pétrole brut ne valant que 5 fr. les 100 kilos en Amérique), le pétrole raffiné pourrait être vendu à l'arrivée en France aux mêmes conditions qu'en Belgique, c'est-à-dire de 0,13 à 0,20 cent. le litre. En ajoutant à ce prix les 12 fr. de droit par 100 kilos précédemment votés, on aurait, pour le prix du pétrole raffiné à Paris, 0,25 plus les 22 centimes d'octroi, ce qui ferait, pour la vente en détail, de 45 à 50 centimes, au lieu du prix actuel de 80 centimes ; en province, le prix du litre serait de 50 centimes seulement. »

Malgré la précision de ces chiffres, la Chambre repousse l'amendement de M. Nivert et adopte l'écart de 5 fr. proposé par la Commission.

La Chambre vote sans discussion les droits sur les filés, et sur les tissus de lin, chanvre, ramie, jûte, coton, laine d'alpaga, soie et bourres de soie.

Sur les broderies et vêtements, la Commission propose un droit de 800 fr. au tarif minimum au lieu de 600 fr. adopté par le Sénat.

M. Jules Roche, ministre du commerce soutient le droit de 600 fr. qui est combattu par M. Méline, président de la Commission.

Les droits proposés par la Commission sont adoptés par 353 voix contre 178.

La Chambre vote les droits sur le papier et ses applications, les peaux, les armes, les ouvrages en matières diverses, conformément aux propositions de la Commission.

La séance est ensuite levée.

Séance du 29 décembre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du tarif des douanes.

Tous les numéros du tarif étant votés, la Chambre aborde la discussion des articles du projet de loi.

L'article 1^{er} est adopté.

L'article 2 vise les surtaxes applicables aux produits d'origine extra-européenne importés d'un pays d'Europe.

Les droits sur les sucres de cette catégorie sont adoptés.

Sur les laines en masses d'Australie et du Cap, M. Dupuy-Dutemps fait remarquer que le Sénat propose d'ajouter à cette rubrique les mots « laines en peaux. »

L'orateur demande à la Chambre d'adopter, contrairement à la Commission, la rédaction du Sénat.

M. Félix Faure, au nom de la Commission, repousse cette rédaction.

En conséquence, la rédaction définitive est ainsi conçue :

« Les laines en masses et en peaux d'Australie et du Cap sont exemptes. »

L'article 2 est adopté.

Les articles 3 et 9 sont également votés.

Sur l'article 10, M. Burdeau soutient un amendement tendant à appliquer l'admission temporaire aux fils de coton entrant dans les tissus mélangés destinés à l'exportation.

L'amendement est combattu par M. Méline, président de la Commission.

Il est repoussé par 343 voix contre 157.

L'article 10 est adopté, ainsi que les articles 11 et 12.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose un projet de loi portant : 1^o ouverture sur l'exercice 1892 des crédits provisoires applicables au mois de janvier 1892, et 2^o autorisation de percevoir pendant le même mois les impôts et revenus publics conformément aux lois existantes.

La Chambre renvoie la suite de la discussion à trois heures.

Elle reprend la discussion des articles du projet de loi relatif au tarif des douanes.

Est adopté l'article 11 qui supprime l'exemption accordée par la loi du 10 janvier 1890 aux maïs, riz et blés employés à la fabrication de l'amidon.

M. Le Gavrian sur l'article 13, développe un amendement tendant à accorder le bénéfice de l'admission temporaire aux maïs étrangers, employés à la production des alcools purs à 90^e et au-dessus destinés à l'exportation.

L'amendement est combattu par M. Méline et M. Dislère, commissaire du gouvernement.

Il est adopté par 263 par 222.

SÉNAT

Séance du 29 décembre

La discussion générale sur le budget voté par la Chambre est ouverte.

M. Girault demande la création d'un impôt sur les rentes et les titres qui égalisera plus facilement les charges sur tous les citoyens.

Avec le système actuel de répartition de l'impôt, les rentiers ne paient presque rien, tandis que l'agriculture et l'industrie sont grévées de charges considérables.

M. Blavier parle de la nécessité de prévoir l'amortissement de la dette publique et désirerait qu'une somme soit prévue, chaque année, dans ce but.

En outre, il se plaint que les dépenses soient trop élevées, et demande une réduction générale de la dépense qui concerne le fonctionnaire qui grève le budget de bien trop fortes sommes.

M. Boulanger, rapporteur, dit que le Gouvernement a fait tout son possible pour le dégrèvement et qu'il ne peut aller plus loin sans compromettre l'équilibre du budget.

Parlant des réformes administratives proposées et du changement de l'assiette de l'impôt, il dit que le Gouvernement s'est montré beaucoup plus réformateur que les Chambres et il engage le Sénat à voter le budget tel qu'il a été adopté par la Chambre, parce qu'il est un budget réformateur qui amènera un grand soulagement sur les contribuables par la réforme de l'impôt sur la grande vitesse et par celle plus importante encore des frais de justice.

La discussion générale est close.

CHRONIQUE LOCALE

A l'occasion du jour de l'An, le Journal du Lot, ne paraîtra pas samedi.

maines. »

— Soit, dit-il, je ne fuirai pas, je tenterai l'épreuve ; nous verrons ce qu'il en adviendra.

Quand le coup s'arrêta rue de Boulogne, à la porte du petit hôtel de la Linda, Antonin se sépara d'elle sans émotion.

Il lui baisa la main, et ils se quittèrent en se disant : « A demain ».

Il descendit à pied la rue de Clichy et la Chaussée d'Antin, jusqu'aux boulevards. Il éprouvait une sorte de soulagement à se sentir perdu dans la coulée humaine.

Il erra ainsi jusqu'à ce que la foule fut dissipée, et, quand les passants se firent rares, il rentra chez lui le cœur plein d'incertitude et d'angoisse.

VIII

Suite des perplexités

Antonin exécuta avec une fermeté persévérante la résolution qu'il avait prise. Le lendemain de la fête de Saint-Germain, et pendant les dix ou douze jours qui suivirent, il vint chez la Linda, non pas absolument chaque après-midi, mais sans jamais passer un jour d'intervalle entre ses visites.

Ils étaient quelquefois seuls, quelquefois aussi ils se rencontraient avec Despujoles ou d'autres amis de la Linda. Il était maintenant comme un des familiers de la maison.

On causait d'art, de choses générales, ou de la nouvelle du jour.

La Linda, quand ils restaient en tête-à-tête,

Intendance

Par décret, est promu dans le service des bureaux de l'intendance, au grade d'officier d'administration de 1^{re} classe :

M. Monziès, officier d'administration de 2^e classe, au 17^e corps d'armée, maintenu au 17^e corps d'armée.

Nous adressons à cet excellent compatriote et ami, nos meilleurs compliments.

Légion d'honneur

Par décret est nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur :

M. Poupelin, capitaine au 7^e de ligne, 26 ans de service, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

Gendarmerie (17^e légion bis)

Par décret, la médaille militaire est conférée à MM :

Pelouse, brigadier, 24 ans de service, 1 campagne ;

Nogaro, brigadier, 24 ans de service, 1 campagne ;

Vidalon, gendarme, 26 ans de service, 1 campagne ;

Justy, gendarme, 26 ans de service, 1 campagne ;

Viacroze, gendarme, 26 ans de service, 1 campagne ;

Caldemaison, gendarme, 26 ans de service ;

Vidal, gendarme, 26 ans de service.

LYCÉE GAMBETTA

M. Blondin, professeur de physique au Lycée Gambetta est nommé en la même qualité au Lycée d'Orléans.

EMPRUNT DÉPARTEMENTAL

Le département du Lot est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, la somme de 103,800 fr., remboursable en trente ans et exclusivement applicable aux travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1860.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur le nouveau fonds des avances reconstitué par application de la loi du 30 décembre 1890, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur. Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 103,800 fr. autorisé par l'article premier ci-dessus, seront prélevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par une loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871.

lui parlait volontiers d'elle-même, simplement, sans affectation aucune, sans se déguiser, sans se dénigrer. Elle lui parlait de son passé, de son père, de ce qu'elle avait vu, de ses luttes, de ses succès, de ses douleurs.

Antonin entraînait ainsi de plus en plus dans sa vie et dans sa pensée. Elle ne dissimulait guère ses défauts ou ses rancunes, elle les eut plutôt exagérés.

Le jour où elle annonça à Antonin qu'elle avait signé, le matin, avec Pozzoli, un engagement d'un an au Théâtre-Italien, avec dédit de cinquante mille francs de part et d'autre, Antonin eut un tressaillement.

C'était donc fini, il y avait entre eux cette barrière de plus.

Il ne témoigna pas son mécontentement sur le traité même, mais il parla avec une irritation sourde du Théâtre-Italien, de son directeur actuel, de sa troupe, si au-dessous des troupes anciennes de la salle Favart.

Il regretta de voir la Linda se fourvoyer parmi des artistes de valeur secondaire, et dont un Lauretto Mina était le *primus inter pares*, l'autre Mina! Pozzoli! l'un bretteur et libertin, l'autre libertin et raffiné! l'un trichant avec des cartes, l'autre avec des armes? Ils représentaient à eux deux les mauvais côtés de l'Italien.

Antonin avait reçu de Pozzoli, le jour même, une invitation à sa soirée de l'hôtel de la rue Pigalle.

— Est-ce que Laura comptait y aller? Quant à lui, il ne mettrait pas les pieds dans ce tripot,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 16

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

VII

A cœur ouvert

« Si j'étais un peintre, un compositeur ou un écrivain, je pourrais garder ma place dans la vie sociale ; mais je suis seulement exécutant et virtuose ; mon talent c'est mon chant, c'est ma voix, et, pour que ce talent se produise, il me faut le public, non pas le public complaisant des salons, mais le grand public, la vraie foule, il me faut le théâtre. »

— Et vous ne croyez pas, reprit Antonin, que l'amour, que le foyer, que les joies de la famille ne vous remplaceraient pas le bruit et la gloire des bravos et du succès.

— Pendant un temps, oui, c'est possible, c'est probable. Mais je suis sûre que l'ennui, que la nostalgie des planches me reprendrait bien vite. Dans la dernière saison que j'ai faite à la Scala, je suis tombée malade au commencement de l'hiver, non pas très gravement, et tout autre que moi s'en serait tirée avec un mois de soins et de

RÉCEPTIONS

A l'occasion du 1^{er} jour de l'an, les réceptions officielles ont eu lieu aujourd'hui, 31 décembre, aux heures ci-après désignées :

M. le préfet a regu à l'hôtel de la préfecture, à une heure du soir ;

Mgr. l'évêque de Cahors, au palais épiscopal, à une heure et demie ;

M. le maire de Cahors, à la mairie, à deux heures.

DISCOURS de M. le Maire de Cahors à la réunion générale de la Bibliothèque populaire.

« Messieurs,

Un des traits les plus caractéristiques de cette fin de siècle, c'est la diffusion abondante des lumières, c'est-à-dire de l'ensemble des connaissances humaines, ce qui est la source la plus certaine du bien-être moral et matériel des peuples. N'est-ce pas là, en effet, à l'heure présente, la grande préoccupation des Etats et des Municipalités, des associations et des familles ?

L'instruction, à tous les degrés, largement répandue, à la portée de tous, dans tous les rangs, pour tous les sexes, n'est-ce pas là l'objectif vers lequel semblent converger tous les efforts contemporains ? Mais, à part une catégorie trop restreinte d'heureux privilégiés pouvant s'élever, jusqu'à la haute culture intellectuelle, combien qui, au sortir de nos écoles primaires, dominés par les exigences de la vie, s'arrêtent dans cette œuvre de progrès, s'en tiennent à cette demi science, plus dangereuse peut-être que l'ignorance, et semblent nous menacer d'un progrès à rebours ?

Préoccupés de cette situation, de nobles esprits ont eu l'idée de la création de bibliothèques où l'artisan, l'ouvrier, l'homme du Peuple, le lettré lui-même, durant les heures libres que leur laissent parfois leurs travaux, peuvent compléter et perfectionner leur instruction élémentaire ou charmer leurs loisirs. Ces bibliothèques, ont déjà reçu, à Paris et dans les départements, un grand développement et ont produit les plus heureux résultats.

Hommage de publique et profonde reconnaissance à l'éminent ingénieur M. Pihier, qui, le premier, a pris parmi nous l'initiative de cette œuvre populaire et féconde ! Pourquoi faut-il qu'en le félicitant d'un avancement justement mérité, nous ayons le regret de saluer son départ de cette ville, où il laisse de si honorables souvenirs et soyons privés désormais de son précieux concours !

Admirablement secondé par les honorables membres de la commission dont vous connaissez la haute compétence, le succès a couronné ses efforts et cette bibliothèque populaire dont il est le principal fondateur s'est enrichie déjà de près de deux mille volumes et voit encore sa nombreuse clientèle s'accroître de jour en jour.

Et que quelques esprits attardés ne viennent pas nous dire : « Après tout, de quoi s'agit-il ? de livres... de lecture... Question vulgaire et de mince importance. » Ah ! j'en appelle ici aux nombreuses intelligences d'élite qui m'écoutent : vous savez, Messieurs, ce qu'il en a coûté à l'humanité pour produire un livre, pour former surtout une bibliothèque ! Si nous ouvrons l'histoire, certes nous découvrons dans l'antiquité de grands noms, de profonds philosophes, de grands historiens, d'éloquents orateurs, d'illus-

tres poètes, de grands génies en un mot qui ont laissé un sillon lumineux parmi les hommes. Que reste-t-il de leurs œuvres ? Combien ont péri dans le naufrage des siècles ? Je ne crains pas d'exagérer en disant que tous les ouvrages de ces grands maîtres tiendraient dans notre bibliothèque.

» Pouvaient-ils en être autrement ?

» Pour ne remonter qu'au Moyen-Age, les trop rares manuscrits qui avaient échappé à l'invasion des Barbares, avaient émigré vers l'Orient. Aussi, quel rude métier à cette époque que celui des lettres ! Combien l'apprentissage en était long et difficile ! Les livres manquaient. En 1830, la bibliothèque d'Oxford était enfermée tout entière dans un coffre que le Chapitre tenait sous clef. Celle de Paris, au commencement du XIV^e siècle, ne possédait que trois écrivains classiques (Cicéron, Ovide et Lucain). Jugez des autres centres moins peuplés et moins lettrés.

» Aussi, les souverains durent parfois entretenir un grand nombre de savants dont l'unique occupation était de parcourir la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Orient, afin d'y chercher les œuvres des grands écrivains de l'antiquité, et quand un de ces trésors de sagesse, de poésie, d'éloquence, après avoir heureusement traversé les mers, tombait, par exemple, de Constantinople à Rome ou à Florence, quelle joie pour les lettrés ! que de douces heures ils passaient à le contempler ! ils annonçaient cette bonne nouvelle comme nous annonçons de nos jours, quelque événement qui doit changer ou remuer le monde.

» On dit que Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique, ne pouvait détacher ses yeux mourants des beaux livres qu'il avait rassemblés avec tant d'amour.

» Le legs le plus précieux qu'on put faire alors à quelque riche abbaye, c'était de lui faire don d'un manuscrit, orné de lettres d'or. L'héritier se présente à la porte du monastère, le trésor du défunt à la main : Les Pères, au son des cloches, viennent recevoir le manuscrit, comme ils recevraient un monarque, et l'emportent processionnellement dans leur bibliothèque.

» On comprend le haut prix qu'on devait mettre aux manuscrits. Les riches banquiers de l'époque les achetaient à prix d'or, et ne les prêtaient, comme leur argent, qu'à gros intérêts. Il fallait être un prince de la science pour pénétrer dans leur bibliothèque et au moins un duc pour entrer dans leur comptoir... Ils enfermaient sous clef le pain des intelligences !... En vain on frapperait à leur porte, ils n'en donneraient pas une miette !...

» Combien nous sommes plus heureux aujourd'hui !

» Grâce à l'art admirable de l'imprimerie et à la liberté dont elle jouit dans nos institutions démocratiques et républicaines, le pain des intelligences n'est plus enfermé sous clef, ni à la seule disposition d'un petit nombre de privilégiés, mais tous peuvent, à leur gré, puiser à pleines mains dans ce riche trésor de l'humanité. Il n'est pas une seule ville, ni une seule Bibliothèque populaire qui ne possède plus de livres que n'en avaient recueilli les opulents Médicis.

» Que l'âge mûr, comme la jeunesse, viennent donc compléter par la lecture, leur éducation première. Par ce commerce intime avec les grands esprits de l'humanité, en nous initiant surtout à notre belle et riche littérature nationale, qui règne en souveraine dans le monde civilisé, nous

prendrons une teinture du génie et du goût des grands Maîtres ; nous enrichirons notre esprit, purifierons notre langage, formerons notre caractère ; nous y puiserons surtout des principes sûrs de conduite. Car, j'ai hâte de le dire, grâce à la prudence et à la précaution des honorables membres de la commission, on ne trouvera dans notre Bibliothèque aucune œuvre qui inquiète la morale ou blesse de respectables convictions. C'est ainsi, messieurs, que notre but, — le relèvement de l'éducation nationale, — sera atteint et nos efforts largement récompensés. »

D'unanimes applaudissements ont accueilli ces éloquents paroles.

CONCERT-CONFÉRENCE

Il paraît que l'on va organiser une grande soirée au Théâtre au bénéfice du monument Clément Marot.

Notre éminent compatriote, M. Gustave Larroumet, professeur à la Sorbonne, ancien directeur des Beaux-Arts, viendrait faire une conférence sur le poète cadurcien.

L'Orphéon de Cahors, toujours disposé à prêter son précieux concours, ferait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, qu'il augmenterait, pour la circonstance, de l'Hymne russe, qu'il vient de mettre à l'étude.

On n'attend que la réponse de M. Larroumet pour fixer la date de cette soirée.

ADJUDICATION

Mardi, à eu lieu, en présence des membres du conseil d'administration du Bureau de bienfaisance de Cahors, l'adjudication de la fourniture du pain à distribuer aux indigents pendant l'année 1892.

Huit boulangers ont soumissionné ; c'est M. Pouzergues qui a été déclaré adjudicataire à 0 fr. 29 le kilogramme.

La fourniture comporte, par an, de 40 à 45,000 kilogrammes de pain 1^{re} qualité.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE CAHORS

Les membres des différentes chambres syndicales ouvrières de Cahors sont priés de vouloir bien se rendre vendredi, 1^{er} janvier 1892, à 8 h. du matin, au rez-de-chaussée de l'école de garçons de la rue du Lycée, pour prêter la main aux divers travaux d'aménagement de la Bourse du travail.

LES DROITS DE PLACE

Hier, à 2 heures, a eu lieu, à la mairie, l'adjudication des droits de place, pour une période de cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1892 jusqu'au 31 décembre 1896.

Quatorze soumissionnaires s'étaient présentés. La mise à prix était de 18,000 francs. Aucun concurrent n'a voulu enchérir cette première mise à prix.

L'on a baissé l'adjudication à 15,000, puis à 14,000 fr.

Les enchères ont commencé sur ce dernier prix.

M. Lavergne, ancien marchand de meubles, a été déclaré adjudicataire pour la somme de 17,370 fr. en sus des charges.

CLOTURE DE LA CHASSE

On annonce que la date de la fermeture de la chasse est fixée à dimanche 17 janvier prochain.

Livraison des tabacs

Par arrêté du préfet, la régie prendra livraison des tabacs de la récolte de 1891, à partir, savoir :

Du 11 janvier 1892, au magasin de Cahors ; du 13 janvier, au magasin de Souillac.

Les tabacs seront payés par un quintal métrique, aux prix suivants :

Tabacs marchands : première qualité, 140 fr. ; deuxième qualité, 110 fr. ; troisième qualité, 80 fr. ;

Tabacs non marchands : première classe, 50 fr. ; deuxième classe, 35 fr. ; troisième classe, 20 fr.

Voici à quelles dates auront lieu les livraisons pour les divers contrôles du magasin de Cahors.

Le 11 janvier 1892, les récoltes d'échantillons : le 12 janvier, les récoltes porte-graines ; du 13 au 25 janvier, le contrôle de Cahors ; du 26 janvier au 10 février, le contrôle de Cahors n° 1 ; du 11 au 29 février, le contrôle principal de Cahors ; du 1^{er} au 18 mars, le contrôle de Cahors n° 2.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 21 décembre 1891

Présidence de M. de Laroussilhe, directeur semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il dépose, en outre, une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 15 décembre 1891, adressée à MM. les Présidents des sociétés savantes. Cette circulaire a trait à la 16^e session des sociétés des Beaux-Arts qui coïncide avec la réunion des sociétés savantes, et dispose principalement que le nombre de délégués désignés pour assister à cette session ne pourra être supérieure à trois, outre celui qui est chargé de la lecture d'un travail.

M. Daynard communique à la Société une lettre dont l'auteur, en demandant certains détails sur l'origine des Caorsins, émet à ce sujet l'opinion suivante : Ce nom s'applique à une classe de gens originaires de Cahors qui se livraient à l'usure et au prêt sur gage aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Ces usuriers n'étaient ni Juifs ni Lombards, c'est-à-dire Italiens, mais du pays. Leur plus fameux représentant est Raymond de Salvagnac dont il est fait mention dans la *Croisade contre les Albigeois*, de Fauriel.

M. l'abbé Gary continue la lecture des *Comptes de Recettes et Dépenses* du chapitre de l'église Saint-Etienne à Cahors, 1652 à 1653, par M. Paul de Fontenilles. Il lit l'article du chapitre des Recettes extraordinaires relatif aux obits.

M. Gaida signale à l'attention de la Société l'ouvrage de M. Edouard Corroyer, inspecteur général des Edifices diocésains, sur l'architecture gothique dont l'introduction et certains chapitres contiennent des détails sur les coupes de la cathédrale de Cahors. Après avoir lu quelques pages intéressantes sur l'origine de la coupole appareillée qui donne elle-même naissance en Aquitaine à la voûte sur arc d'ogive ou croisé d'ogive, M. Gaida en arrive au chapitre consacré aux travaux de la cathédrale de Cahors et dont voici le résumé : Les peintures de la coupole Est ne sont pas conservées. La coupole Ouest a conservé presque intégralement toutes ses peintures ; elle a 16 mètres de diamètre ; sa forme est ovoïde ; elle est divisée en secteurs séparés par des bandes formées de rinceaux ; dans chacun des secteurs au nombre de huit, est dessinée la figure d'un prophète ; la teinte de la peinture est d'un rouge orangé variant avec un rouge foncé ; chaque prophète tient à la main une bannière portant son nom ; les bandes qui séparent les secteurs se dirigent vers une frise où est peinte l'apothéose de Saint-Etienne. Le style de cette peinture marque une évolution vers le naturalisme, ce qui se remarque surtout au dessin des mains des personnages qui sont exécutées avec tellement de souci de la vérité, qu'on est tenté de croire qu'elles ont été des-

Il demandait à Laura si elle n'était pas au courant de ce qu'on disait de l'homme : « Ce n'était pas un italien, c'était un grec ! »

Laura répondit avec douceur. Elle espérait, du reste, n'avoir avec Pozzoli d'autres rapports que ceux de pensionnaire à directeur.

Elle était bien forcée d'aller à cette soirée donnée en son honneur, et où elle devait chanter un ou deux morceaux. Mais elle serait reconnaissante à M. de Bizoux s'il consentait à surmonter sa répugnance et à y venir aussi ; elle aurait besoin de sa présence, il la surveillerait.

— Il faut que je vous révèle un de mes plus grands vices, lui dit-elle en riant ; je suis joueuse ! Oui, je ne saurais ni expliquer ni excuser ce besoin étrange d'émotions qui parfois me possède, mais le jeu est une de ces émotions que je cherche et que j'aime. Soyez donc là, si je m'y laisse trop aller, pour me gronder et me retenir.

— Si j'en crois les bruits qui courent, ce n'est pas vous, dit Antonin, risquant votre argent chez Pozzoli, que j'aurai à surveiller.

— Je sais, on prétend qu'il a au jeu trop de bonheur, que ses pensionnaires en particulier doivent s'abstenir d'être ses partenaires, et qu'il leur a gagné quelquefois jusqu'à une année de leurs appointements. Pour ma part, je dois dire que je n'ai rien vu qui justifie ce fâcheux renom de Pozzoli. J'ai joué une fois chez lui, contre lui, et je me suis retirée, emportant cent cinquante louis. N'importe, s'il y a de ce côté quelque risque, c'est une raison de plus pour que vous ne me refusiez pas d'être là. Y serez-vous ?

— J'y serai, dit Antonin.

Elle se plaisait à lui donner ainsi ce rôle de

protecteur et de conseiller. Elle lui demandait de la guider et de la reprendre, lui avouant ses travers et ses ignorances. Elle l'interrogeait sur ses voyages, sur ses études, elle lui demandait son opinion sur les choses et sur les hommes, l'écoutant toujours avec approbation et déférence, comme un jeune frère son frère aîné. Et, dans ces entretiens de plus en plus intimes, jamais, ainsi qu'elle l'avait dit, elle n'apportait la moindre coquetterie. La femme disparaissait, pour ne laisser voir que l'amie.

Laura ne s'apercevait pas qu'avec ce charme de simplicité et cette grâce de modestie, elle allait contre son but, qu'un homme de la nature sérieuse d'Antonin devait être gagné par ce laisser-aller touchant d'une âme jeune et sincère, et que chaque jour il s'en retournait plus épris.

Il n'était pas sans se rendre compte de l'état de sa passion.

Au commencement, il avait pu la mesurer à sa jalousie, il s'inquiétait de ses amis anciens, et, comme attirés de la Linda ; amis peu nombreux, d'ailleurs. Avec Despujollès, ils n'étaient, en ce moment, que trois ou quatre présents à Paris, et Antonin les connaissait déjà tous, plus ou moins par des relations du monde.

Quand il les eut rencontrés tour à tour chez Laura, il fut bien vite rassuré. Elle leur parlait en sa présence et elle lui parlait d'eux quand ils n'étaient pas là avec un calme et une sérénité qui ne laissa dans son esprit aucun ombrage.

Tranquille sur ceux qu'il voyait, Antonin alors s'alarma de quelqu'un qu'il ne voyait jamais, du ténor Laurotto Mina. Il avait entendu dire que ce bellâtre avait fait la cour à Laura, et pas une

seule fois la diva n'avait prononcé son nom devant lui. Pourquoi ?

La vérité est que la Linda craignait Laurotto Mina, non pour elle, mais pour Antonin. Elle le craignait à cause de ses forfanteries, de ses impertinences, de ses allures d'homme mal élevé, à cause enfin des redoutables récits qu'elle avait recueillis sur sa force à l'épée. Il avait commencé on le sait, par être prévôt de salle à Milan ; il avait dit-on, à sa disposition deux coups inusités et dont on se rendait mal compte, quoiqu'ils fussent à la rigueur corrects, et en Italie il avait tué ainsi un homme et en avait blessé grièvement un autre.

Depuis, les affaires avaient eu lieu avec des suites non moins funestes ; il disait avoir fait ses preuves, et il ne voulait sans doute pas se rendre impossible pour quelque occasion grave. Mais une sorte d'instinct secret avertissait Laura que cette occasion grave pourrait être un choc entre la fatuité de ce tireur émérite et la fierté du gentilhomme breton. Voilà pourquoi elle avait évité de parler de lui à Antonin.

Un jour cependant, ce fut lui qui l'interrogea :

— Est-ce que Laurotto Mina, avec qui elle allait se retrouver au Théâtre-Italien, ne lui avait jamais fait la cour ?

Elle répondit, en souriant et sans se troubler, que Laurotto Mina faisait la cour à toutes les femmes ; mais, la première fois qu'il s'était permis de faire le galant avec elle, elle l'avait reçu de telle façon qu'il n'y était pas revenu.

C'était la vérité, et elle le dit d'un accent qui persuada Antonin. Elle s'exprima sur le compte de

ce personnage sans scrupules et sans vergogne, avec un si parfait dédain que le vicomte se reprocha d'avoir un seul instant, dans un doute indigne, mêlé ce drôle à Laura.

Antonin ne sentit donc plus en lui la jalousie.

Mais il n'y sentit que mieux l'amour.

IX

L'aveu

Un jour — c'était la veille de la soirée que devait donner Pozzoli — Antonin vint chez la Linda à son heure accoutumée, vers deux heures de l'après-midi, et la trouva seule assise à son piano.

A son piano, elle ne se leva pas et, comme elle faisait quelquefois, elle chanta deux ou trois chansons populaires d'Espagne, qu'il aimait, avec une verve et une fantaisie charmantes.

Il l'écoutait en silence, plongé dans une sorte de rêverie. Pourtant ce jour-là, contre son ordinaire, il ne l'applaudit presque pas.

Elle ferma son piano et vint à lui. Elle lui parla avec son affabilité et sa bonne grâce habituelles ; mais, voyant qu'il lui répondait à peine, elle lui dit :

— Vous me semblez bien grave et presque triste aujourd'hui. Qu'est-ce que vous avez, mon ami ? Auriez-vous reçu quelque mauvaise nouvelle de chez vous ? Votre père serait-il souffrant ?

(A suivre)

sinées d'après un modèle vivant. Les peintures de cette coupole ne sont pas des fresques ; il n'y a pas de teintes dorées ; on s'est servi de la *peinture à l'œuf* (blanc et rouge). Ces peintures datent du XIII^e siècle et sont un exemple unique et un bel exemple de la peinture de ce siècle.

Ce chapitre est accompagné de trois dessins explicatifs fournis à l'auteur, comme les notes qui lui ont servi à l'écrire, par M. Gaida.

Le Président, Le Secrétaire,
F. DE LAROUSSILHE. J. BLANC.

Lundi soir ont eu lieu à la Société des Etudes les élections pour le renouvellement du bureau et des diverses commissions pour l'année 1892.

Ont été élus :

Directeurs semestriels : MM. Daynard, ingénieur civil (1^{er} semestre) ; Combarieu, archiviste départemental (2^e semestre).

Secrétaire général : M. l'abbé Gary.

Secrétaire des séances : M. Joseph Blanc, licencié en droit, percepteur surnuméraire des Finances.

Secrétaire-archiviste : M. Rouquet, félibre.

Membres de la commission d'administration : MM. Girma, libraire-éditeur ; Calmon, sculpteur.

Membres de la commission du Bulletin : MM. Cangardel, bibliothécaire ; Delpérier, imprimeur ; Greil, bibliophile ; Layou, imprimeur ; Valette, chef d'Institution.

Archéologie locale

Les peintures de la Cathédrale de Cahors
(Communication faite par le peintre restaurateur M. Gaida)

On vient de découvrir dans la cathédrale de Cahors, des peintures murales du plus haut intérêt archéologique.

Les travaux de consolidation des deux coupoles de la cathédrale ont fait découvrir sous plusieurs couches épaisses de badigeon, des peintures d'une grande importance décorant la coupole de l'ouest, vers l'entrée de l'église. On a trouvé également dans la coupole de l'est et sur ses pendentifs des traces de peinture qui n'ont pas pu être conservées, parce qu'elles s'effritaient sous l'action de l'air et tombaient de vétusté. Mais la décoration de la coupole de l'ouest est entière dans sa composition, et si le temps en a éteint quelque peu la coloration, le dessin tracé en noir, avec une science, une vigueur et une sûreté de main remarquable, existe tout entier ou à très peu de chose près.

La coupole ouest, de 16 mètres de diamètre et de forme ovoïde — comme celle de l'est — est divisée par la composition picturale en huit secteurs, séparés par de larges bandes formées de rinceaux de fleurs et de fruits fortement dessinés, dont la figure 116 donne une idée exacte. Les figures de huit prophètes, de dimensions colossales qui varient de 4 m. 70 à 4 m. 90 de hauteur, forment le point capital de chaque secteur. Le prophète-roi David et les quatre grands prophètes : Daniel, à gauche de David, puis Jérémie, Isaïe, Ezéchiel à droite, vers le cœur de l'église, ainsi que trois parmi les douze petits prophètes : Jonas, Esdras et Abacuc, sont peints de divers tons modelés, sertis par un trait sur un fond variant du rouge orangé au rouge foncé et encadrés dans un motif d'architecture tracé en lignes fermes.

Le motif se détache en gris sur un fond d'appareil dont les assises sont indiquées par un double trait brun sur un ton général d'ocre clair. Chacun des personnages tient un phylactère, banderole ou rouleau, portant son nom écrit en belles lettres du XIII^e siècle.

Les bandes divisant les secteurs aboutissent à une frise circulaire entourant le sommet de la coupole, formant un ciel étoilé au milieu duquel est représentée l'apothéose de saint Etienne, patron de la cathédrale ; la frise est composée de personnages grandeur nature, figurant en des attitudes diverses et toutes très vivement expressives, les scènes du jugement et de la lapidation du saint martyr. Ces peintures montrent une phase de l'évolution vers le naturalisme ; si les figures des prophètes sont encore hiératiques dans certaines de leurs parties, leur pose, leur tête et les détails dénotent une recherche évidente de la physionomie. Cette recherche est poussée très loin dans les personnages de la frise par le dessin des mains qui résulte d'une étude d'après nature.

Au point de vue technique, les peintures de la coupole ne sont point des fresques : « Le procédé employé paraît être la peinture à l'œuf, blanc et jaune mélangés, procédé analogue à la peinture à l'aquarelle... Les tons rouges ont été posés sur une assiette de mine orange, ce qui leur donne une vigueur et un éclat étonnants, relativement aux matières employées, l'usage des dessous était systématique et il apparaît toutes les fois qu'on a voulu obtenir une certaine intensité de tons ou des effets de coloration. On a modelé autant qu'on a pu, mais sans direction unique de la lumière, et si ce n'était le gros trait de redessine ou serti, en beaucoup d'endroits ces peintures auraient des points de ressemblance avec les re-

cherches d'éclairage diffus qui, sous le nom de plein air, caractérise la peinture moderne. La tonalité générale est celle des peintures simples du XIII^e siècle, c'est-à-dire où l'on n'a pas employé l'or. L'aspect est chaud, brillant, orangé avec des intensités rouges de plusieurs nuances. (1) »

D'après les renseignements archéologiques recueillis en divers ouvrages des historiens du Quercy, les peintures de la coupole ouest de Cahors auraient été faites par les soins des évêques Raymond de Cornil, 1280-1293, Sicard de Montaigu, 1294-1300, Raymond Panchelli (2), 1300-1312, ou Hugo Géraldi, 1312-1316, l'ami du pape Clément V et du roi de France Philippe IV, et qui fut brûlé vif à Avignon, ou bien encore Guillaume de Labroa, 1316-1324, qui, résidant à Avignon, ne gouverna le diocèse de Cahors que par procuration. Après cette période il n'est plus question de travaux décoratifs, les successeurs de ces évêques ayant à soutenir la lutte contre les Anglais.

Il est donc permis de croire que les peintures de Cahors sont de la fin du XIII^e siècle ou du premier quart du siècle suivant ; mais ce qui est certain, c'est que la décoration de la coupole ouest de la cathédrale de Cahors est d'un très grand caractère et qu'elle présente un exemple unique en France de l'art décoratif au plus beau temps du XIII^e siècle — à l'apogée de l'architecture dite gothique — dont les exemples ont été suivis par les artistes contemporains et surtout dans les premières années du XIV^e siècle.

L'administration des cultes, gardienne vigilante de nos belles cathédrales — nos principaux monuments historiques, — a pris, avec l'esprit d'ordre et de méthode qui lui fait honneur, toutes les mesures nécessaires non pour restaurer, mais pour conserver ces curieuses peintures telles qu'elles existent encore, afin de laisser toute leur valeur archéologique à ces précieux documents qui attestent le talent de nos peintres français du moyen âge.

(1) D'après les notes techniques de M. Gaida, artiste peintre.
(2) Raymond Panchelli, ou Raymond II, fit commencer en 1303 le pont Valentré à Cahors.

FAITS DIVERS

Le crime du boulevard du Temple

M. Anastay a été extrait de Mazas avant-hier, à trois heures de l'après-midi, et amené, comme nous l'avons dit, dans le cabinet de M. Poncet, juge d'instruction. Il a été confronté avec divers témoins qui restent convaincus que l'assassin de Mme la baronne Dellard portait sous le bras gauche une serviette en maroquin noir. Anastay a persisté à soutenir qu'il n'en avait pas, il a dit au juge d'instruction :

— Pour quelle raison mentirais-je sur ce point insignifiant ? Comment, j'ai avoué la préméditation de mon crime, je vous ai fait connaître que je suis venu de Lyon à Paris avec deux couteaux, et vous croyez que je m'entêlerais à mentir à propos de ce détail ? D'ailleurs, a ajouté Anastay, vous n'avez qu'à examiner la doublure de mon vêtement, vous verrez, comme je m'en suis bien aperçu moi-même, que la pointe du couteau a percé l'étoffe.

M. Gévelot, député de l'Orne, neveu de la victime, a été également appelé chez le juge d'instruction et a renouvelé et précisé les aveux qui lui avaient été faits par Anastay.

Et celui-ci, présent, répétait après le témoin : « C'est vrai, monsieur, parfaitement, très exact. »

Enfin, Anastay s'est élevé contre l'opinion que plusieurs personnes avaient exprimée que pour commettre l'assassinat de la baronne Dellard il devait être fou.

— Il n'y a jamais eu de fous dans ma famille, a-t-il dit, je suis un coquin, voilà tout. Les femmes m'ont perdu, n'allez pas chercher d'autres motifs ; celui-là seul est le vrai.

Un point de l'enquête a été élucidé.

Nous avons raconté qu'Anastay, son crime commis, était entré dans un chalet de nécessité, et que là il avait déchiré en menus morceaux ses manchettes tachées de sang.

Il était allé ensuite dîner chez Mme Labédes-Londe, boulevard Beaumarchais. Il portait à ce moment des manchettes absolument blanches ; cette dame le remarqua.

Le juge d'instruction a demandé à Anastay des explications sur ce point. L'assassin a fait connaître que se doutant que ses manchettes seraient salies par le sang de sa victime, il avait pris la précaution d'en prendre une paire de rechange qu'il a passée dans les water-closets.

Une dépêche de Lyon nous apprend que la photographie d'Anastay a été montrée à divers témoins. Seuls, les employés du Grand-Bazar de Lyon ont reconnu l'assassin comment étant un client de la maison. Madeleine Gonzalès se refuse à croire à la culpabilité d'Anastay. Elle a de fréquentes crises de nerfs qui l'empêchent de reprendre son service au théâtre.

Drame à la Maison d'arrêt de Montpellier

Montpellier, 29 décembre.

La maison d'arrêt a été, cette nuit, le théâtre d'un horrible drame qui s'est déroulé dans les circonstances que nous allons faire connaître.

Les nommés Geoffroi, Martini, condamné à la dernière session de la cour d'assises, à huit ans de travaux forcés pour vol qualifié, et Eugène Dexemple, qui subissait à la maison d'arrêt une peine de trois mois de prison qui allait prendre fin au 1^{er} février prochain, occupaient la cellule n° 25 avec un nommé Hortet, condamné à six mois de prison et à la rélegation.

Martini et Dexemple s'étant aperçu que le portichon de leur cellule avait été laissé ouvert par négligence, durent concevoir l'idée de s'évader et en firent part à leur codétenu Hortet. Celui-ci fut probablement effrayé des conséquences de ce projet et du crime qu'il fallait commettre pour l'exécuter, car il refusa d'y participer.

Martini et Dexemple ne s'arrêtèrent pas à ce refus et commencèrent par se débarrasser de ce témoin gênant, à l'aide de la ficelle qui servait à fermer le vasistas, ils étouffèrent leur infortuné camarade, et le pendirent ensuite à la clochette de la porte ; après avoir commis cet assassinat, les deux gredins sortirent par le portichon qu'on avait oublié de fermer, et se rendirent dans le poste du gardien situé tout à côté de la cellule n° 25, à l'angle du corridor.

Le gardien, un nommé Lambert, depuis peu à Montpellier sommeillait dans son poste, et, au lieu de fermer sa porte à clef, il avait simplement mis un morceau de bois qui remplissait l'office d'une targette, mais qu'on pouvait retirer facilement avec la main en cassant un des carreaux de la porte vitrée et en étendant ainsi le bras à l'intérieur : c'est d'ailleurs ce que fit un des malfaiteurs. La porte fut ainsi ouverte, et l'infortuné Lambert fut étranglé avec un mouchoir et attaché ensuite avec une cravate à l'angle d'une caisse à charbon à côté de laquelle il sommeillait sur une paille.

Les assassins le fouillèrent, s'emparèrent de sa montre et de ses clefs. Munis de ses clefs, ils voulurent faire bénéficier deux de leurs camarades de leur méfait et montèrent aux secondes galeries où est la cellule n° 54, qui renfermait le nommé Baze, condamné en même temps que Martini à huit ans de travaux forcés, et deux autres détenus ; le portichon de la cellule 54 fut ouverte, et Baze put s'enfuir ; ses deux codétenus prétendent n'avoir rien entendu et n'avoir pas été éveillés par ce bruit anormal.

Après cela, les trois camarades descendirent aux premières galeries et ouvrirent encore le portichon de la cellule n° 33 où se trouvait un nommé Magnère, âgé de 31 ans, condamné à la rélegation ; les deux assassins et leurs dignes amis s'occupèrent alors de prendre la fuite ; ils ont d'abord escaladé un mur de cinq mètres de haut en se faisant la courte échelle et sont descendus au moyen d'une longue ceinture attachée au bez de gaz, dans le chemin de ronde d'où ils ont gagné la rue Puits-du-Palais, en escaladant un second mur de sept mètres de haut.

C'est vers trois heures et demie du matin que les malfaiteurs ont dû mettre leur projet en exécution, car les docteurs Vigouroux et Jaumes, qui ont procédé aux constatations médico-légales, estiment que la mort de Lambert et de Hortet remonte à peu près à cette heure-là.

Le parquet s'est transporté à la maison d'arrêt, et les signalements des quatre auteurs de cet horrible drame ont été envoyés dans toutes les directions.

C'est à six heures et demie du matin que le commis-greffier et le gardien-chefse sont rendus compte de ce qui s'était passé dans la nuit.

M. Christian, préfet, accompagné de son chef de cabinet, M. Edouard Christian, s'est rendu, ce matin, à onze heures et demie, à la maison d'arrêt pour examiner l'état des lieux.

M. Christian a lui-même interrogé les codétenus de Baze qui ont soutenu qu'ils n'avaient absolument rien entendu.

La gendarmerie a été informée, vers deux heures, que deux individus ayant une grande ressemblance avec des évadés avaient été vus, vers dix heures, sur le pont de la Mosson, se dirigeant vers Saint-Georges ou Bel-Air. Des télégrammes ont été envoyés dans tous les cantons environnants, pour leur couper la route, mais on n'a encore aucun renseignement nouveau.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 26 au 31 décembre 1891

Naissances

David Noël, à Bégous.
Labedan Maurice, B^d Gambetta, 30.
Alibert Pierre-Paul, rue Clément-Marot, 1.
Plagnol Noël, rue Blanc, 5, à Cabessut.

Décès

Astruc Guillaume, tonnelier, 31 ans, rue Nationale, 61.
Dussérech Antoinette, rentière, 68 ans, rue du Lycée, 8.
Montguiral Marguerite, 44 ans, V^e Dajeau, rue du Château.
Goulomès Augustine, 72 ans, ép. Gagnayre, rue Labarre, 37.
Soulié Laure, 43 ans, ép. Lebreton, rue St-Géry, 13.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie de Navigation du Havre, à Paris et Lyon, préviend MM. les Actionnaires que l'Assemblée générale tenue le 23 décembre dernier, a voté un dividende de 20 francs par action contre la remise du coupon N° 9.

Ce coupon sera payable à partir du 15 janvier prochain, au siège de la Compagnie, dans les agences de la Société Générale et du Crédit Lyonnais.

Mal en train !

Rennes (Ille-et-Vilaine), le 1^{er} février 1891.
— Depuis plus de deux ans, j'étais mal en train : j'avais des maux de tête, des maux d'oreilles, de dents ; trois boîtes de vos bonnes **PILULES SUISSES** à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri.
(Sig. lég.) LEGENDRE, 22 rue St-Malo.
M. Hertzog, ph^{en}, 28, rue de Grammont, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques : « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATEE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Bourse de Paris

Cours du 30 décembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt. 95 30
3 0/0 amortissable.....compt. 96 55
3 0/0 Emprunt 1891..... 95 25
4 1/2 0/0 1883.....compt. 105 »

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE..... 4595 »
CRÉDIT FONCIER..... 1245 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE..... 475 »
COMPTOIR N^{al} D'ESCOMP^{te}..... 525 »
EST (Chemin de Fer)..... 887 »
LYON..... 1467 50
MIDI..... 1290 »
NORD..... 1805 »
ORLÉANS..... 1510 »
OUEST..... 1012 50
GAZ, C^{ie} parisienne..... 1400 »
CANAL DE SUEZ..... 2630 »
CANAL DE PANAMA..... 24 »
Etablissements DECAUVILLE..... 222 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société)..... 460 »

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Par Jugement du Tribunal civil de Cahors en date du vingt huit Décembre courant, la dame Marie Fournié, sans profession, épouse du sieur Jean Pierre Ruamps, propriétaire avec lequel elle est domiciliée, de droit à Benoy commune de Montpezat mais demeurant de fait au Bournaguet commune de Trespoux et Russiels réunis, a été séparée de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié et véritable, Cahors, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Signé : MAZIÈRES.

ÉTUDE

de M^e LACOSSE, avoué, rue Fénelon, n° 7, à Cahors

VENTE

SUR

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

D'un immeuble, situé à Cahors, dépendant de la liquidation judiciaire du sieur Rivière Edouard, limonadier à Cahors.

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville le MERCREDI VINGT JANVIER, mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, pardevant M. Fieuzal, juge commis à ces fins.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, enregistré ;

Et à la requête de Monsieur BERNARD SÉGUY, agent général d'assurances, domicilié à CAHORS, agissant comme liquidateur judiciaire du sieur ÉDOUARD RIVIÈRE, limonadier à Cahors, ayant pour avoué M^e LACOSSE.

Il sera procédé, à la vente des biens ci-après :

Désignation

Un jardin, à Cahors, quartier Saint-Namphaise, confrontant à rue Ste-Clair, Clary et Pezet, d'une largeur de six mètres sur quatre-vingt-mètres environ de longueur.

Mise à Prix

Mille cinq cents francs ci.. **1,500 fr.**
En sus des charges.

Le cahier des charges est déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors où il est tenu à la disposition du public.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-douze F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

ÉTUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué, successeur de M^e LÉON TALOU Place du Palais de Justice à Cahors

VENTE

SUR

Saisie immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de divers immeubles situés sur la commune de Blars, canton de Lauzès (Lot).

L'adjudication aura lieu le mercredi trois février mil huit cent quatre-vingt-douze, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu des grosses dûment en forme exécutoire 1° d'un contrat de mariage retenu par M^e Dufour, notaire à Marillac, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-six ; 2° d'un acte contenant cession et transport de créance, retenu par le même notaire, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrés.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Combelles, huissier à Cahors en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 143, numéros 20 et 21.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le 30 décembre mil huit cent quatre-vingt-onze par le tribunal civil de Cahors, lequel, donnant acte de la publication du cahier des charges et statuant sur les dires y insérés, a fixé la vente.

Et aux requête, poursuite et diligences de monsieur Antoine Lapergue, père, cultivateur, demeurant à Lespinasse, commune de Quissac, ayant constitué M^e Camille Sautet pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

En présence, ou lui dûment appelé, de Antoine Conté, cultivateur, demeurant autrefois aux Trois-Fonts, commune de Blars et actuellement à Mandoza (République argentine), partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mercredi trois février mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION SOMMAIRE des biens à vendre

1° Une maison, à Pechpeyroux, numéro 389 section C de la commune de

Blars, d'un revenu de dix-huit francs soixante-quinze centimes ;

2° Une terre, aux Bories, numéro 593 section C, de quatorze ares ;

3° Un bois, au même lieu section C, numéro 594, de seize ares ;

4° Un bois, à Pechpeyroux, section C, numéro 424, de un hectare quarante-huit ares ;

5° Une terre, au même lieu, section C, numéro 425 de soixante-deux ares.

6° Un bois, au même lieu, section C numéro 426, de quatre ares soixante centiares ;

7° Une terre, au même lieu, section C, numéro 389 de soixante-deux ares ;

8° Un bois au même lieu, section C, numéro 390 de un hectare vingt-neuf ares ;

9° Un bois à Garenne-Barrade, section C, numéro 387, d'une hectare soixante centiares ;

10° Un bois à Laborie section C, numéro 596, de trente-cinq ares cinquante centiares ;

11° Une terre au même lieu, section C, numéro 597 de quinze ares ;

12° Une terre au même lieu, numéro 611 bis, section C, de quarante-neuf ares, cinquante centiares (distraction faite de dix ares au profit de l'épouse Ségala) ;

13° Un bois à Combe Ramond, numéro 391, section C, de dix-neuf ares ;

14° Une terre au même lieu, numéro 392, section C, de un hectare, cinquante-neuf ares, vingt centiares ;

15° Un bois au même lieu, numéro 393, section C, de quatre-vingt ares, vingt centiares ;

16° Une terre au même lieu, section C, de soixante-quinze ares, cinquante centiares ;

17° Une vigne aux Trois-Fonts, dit mas de Conte, section C, numéro 396, de dix-huit ares, quarante centiares ;

18° Un jardin au même lieu, numéro 397, section C, de un are ;

19° Un sol au devant d'une grange, patas et grange au même lieu, section C, de quatre ares, cinquante centiares.

20° Une terre au même lieu, numéro 399, section C, de vingt-sept ares ;

21° Une pâture au même lieu, numéro 400, section C, de cinq ares, quarante centiares ;

22° Une friche aux Bories, numéro 603, section C, de vingt-quatre ares ;

23° Un bois au même lieu, numéro 604, section C, de soixante-treize ares ;

24° Un bois au même lieu, numéro 605, section C, de vingt-deux ares ;

25° Une terre aux Bories, numéro 610 P, section C, de cinquante quatre ares ;

26° Un bois au Chaufour, numéro 574, section C, de trente-six ares, cinquante centiares ;

27° Un bois au Pech de Luc, numéro 576 P, section C, de trente-cinq ares, vingt-deux centiares ;

28° Une terre à Pechpeyroux, numéro 445, section C, de un hectare, cinquante-six ares, cinquante centiares ;

29° Une friche au même lieu, numéro 446, section C, de un hectare, trois ares, cinquante centiares ;

30° Un bois au dit lieu, numéro 448, section C, de soixante-cinq ares, cinquante centiares ;

31° Distract ;

32° Une terre au même lieu, numéro 592, section C, de quarante quatre ares, dix centiares ;

33° Distract.

Mise à prix :

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs : ci..... **10 fr.**

Le tout en sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, fol. c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

S'adresser pour tous renseignements à M^e SAUTET, avoué poursuivant.

On ne parle pas du Cresson, sans ajouter l'épithète *santé du corps* ; c'est à son action dépurative qu'est due la vieille réputation du Sirop antiscorbutique. M. GRIMAULT et Cie sont parvenus à rendre le SIROP DE RAIFORT IODE (sirop antiscorbutique composé) beaucoup plus actif en combinant avec les sucs du cresson une nouvelle quantité d'iode ; c'est un médicament populaire pour les enfants lymphatiques, souffrant de glandes au cou, atteints d'éruptions de la peau, de la tête, du visage et privés d'appétit.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine et de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeûner est le Raichout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier à Paris. — (Se défier des Contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

Les CIGARETTES INDIENNES de GRIMAULT et Cie sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et Cie.



Vous éprouvez des renvois de gaz, des nausées, des maux de tête, de la somnolence, de la constipation, le ventre est ballonné ; ces divers maux sont la preuve absolue que la digestion est mauvaise ; deux Perles de Pepsine pure de Chaptal, prises aux repas, ont de suite raison de ces accidents.

A vendre pour cause de décès, une bonne Imprimerie, située dans un chef-lieu de département du centre, avec propriété de plusieurs journaux dont un quotidien. Clientèle administrative et commerciale. Long bail Belle situation. Facilités de paiement avec garanties. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, aux initiales E. B.

A L'OCCASION DES FÊTES DE

NOËL et du JOUR de L'AN

EXPOSITION des Jouets Scientifiques et Électriques, et D'OBJETS d'optiques pour cadeaux.

L'Exposition aura lieu JEUDI soir, veille de Noël, toute la journée du VENDREDI jour de Noël, JEUDI soir 31 Décembre et le jour de l'An.

3, RUE DE LA LIBERTÉ, 3

PAUL DEBAUVE

Opticien-Électricien

Les prix seront marqués en chiffre connus et l'on pourra se rendre compte du bon marché. Les prix ont tous été réduits.

Demandez le Catalogue

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.
SEULES PLÂMES-ULCÈRES VARIÉUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le dixième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LERORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIN de VIAL
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.
Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX
Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.
Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.
LYON - Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 - LYON
Dépôt dans les principales pharmacies.